

Rwanda : une vaste opération d'enfumage

Colette Braeckman

Le Soir, 11 janvier 2012

En désignant l'enceinte du camp de la garde présidentielle, bastion du pouvoir hutu, comme le lieu d'où ont été tirés les deux missiles qui ont abattu l'avion du président Habyarimana le 6 avril 1994, les experts convoqués par le juge d'instruction Marc Trévidic ont secoué l'opinion française. Depuis une quinzaine d'années en effet, les ordonnances du juge Bruguière, largement relayées par des livres et des articles, avaient accrédité l'idée d'un attentat commis par le Front patriotique rwandais, qui auraient ainsi déclenché le dernier génocide du siècle dernier.

Au lendemain de la communication du rapport d'expertise, qui exonère le FPR de cette accusation, les avocats des neuf personnalités rwandaises incriminées par le juge anti-terroriste, M^{es} Lev Forster et Bernard Maingain ont tiré les premières conclusions de ce revirement de l'enquête. La première, c'est qu'ils espèrent que leurs clients, de hautes personnalités du régime de Kigali, dont James Kabarebe l'actuel ministre de la Défense, bénéficieront d'un non-lieu lorsque, après trois mois environ, toutes les conclusions du rapport d'expertise auront été tirées.

La seconde constatation, c'est que l'enquête sur le terrain a été minutieuse et complète : six lieux de tirs possibles ont été visités, 56 missiles ont été examinés avant que le SA16 d'origine russe soit désigné comme l'arme du crime. Une arme sophistiquée, dont la manipulation exige plus d'une centaine d'heures de pratique. Ce constat rejoint déjà la remarque de l'un des avocats de la famille Habyarimana, qui a rappelé que les Forces armées rwandaises n'avaient pas été formées au maniement de ces engins sophistiqués...

Le troisième point qui a frappé les avocats, c'est que la déconstruction de l'enquête du juge Bruguière est désormais entamée. Rappelons que le célèbre magistrat avait instruit uniquement à charge et refusé de se rendre sur le terrain, au contraire de Marc Trévidic qui fut longtemps son disciple. Cette déconstruction passe par la remise en cause des témoins (dont la plupart, comme Abdul Ruzibiza ou Emmanuel Ruzindana) se sont rétractés, mais aussi par le dévoilement des véritables réseaux de désinformation ayant opéré en marge de l'« enquête » : des universitaires comme André Guichaoua ou Claudine Vidal ont apporté leur caution scientifique, des journalistes comme Pierre Péan ont vulgarisé la version, tandis que de nombreuses pièces du dossier démontrent une totale proximité entre

enquêteurs, témoins, traducteur et magistrat. C'est ainsi que Pierre Payebien, l'enquêteur principal de Bruguière, a utilisé comme traducteur Fabien Singaye, un ami de Jean Luc Habyarimana, et beau fils de Félicien Kabuga, le financier du génocide. Singaye avait été présenté à Payebien par l'ancien gendarme de l'Elysée, le capitaine Paul Barril, omniprésent dans les opérations de diversion. Ce réseau de connivences, cet « enfumage » du dossier, suivant les termes de Me Maingain a d'ailleurs incité les avocats à déposer plainte pour « tentative d'escroquerie à jugement » et subornation de témoins.

Le rideau de fumée s'est étendu à la Belgique et Me Maingain a rappelé le rôle joué par le professeur anversois Filip Reyntjens qui aurait entre autres conseillé l'enquêteur Payebien et eu des contacts avec le colonel Bagosora à propos des missiles. Les manœuvres ne sont sans doute pas terminées : on peut s'attendre à de prochaines « révélations » sur de possibles infiltrations de combattants du FPR à l'intérieur même du camp Kanombe, ce bastion hutu et Théogène Rudasingwa, ancien secrétaire général du FPR, en rupture avec Kagame ainsi que d'autres ex rebelles accusés de corruption retrouvent soudain la mémoire et revendiquent l'attentat.

Les avocats ont aussi tenu à rappeler que les dix Casques bleus belges, massacrés au camp Kigali, ont été parmi les premières victimes de la désinformation : c'est une source française qui avait désigné les Belges comme les auteurs de l'attentat...